



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

>> Un accompagnement des représentants des salariés et des organisations syndicales pour comprendre et négocier les régimes collectifs de frais de santé, de prévoyance et de retraite supplémentaire

LES ENJEUX DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET LA PRÉVOYANCE CONSTITUENT UNE DES PRIORITÉS DES SALARIÉS ET DE LEURS REPRÉSENTANTS EN RAISON DES ENJEUX EN MATIÈRE DE POUVOIR D'ACHAT, DE CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ACCÈS AUX SOINS.

La protection sociale complémentaire fait l'objet de négociations entre les organisations syndicales et l'employeur, à la suite de quoi, qu'il y ait accord ou décision unilatérale de l'employeur, le CSE est consulté. Ce dernier peut d'ailleurs participer au financement d'un régime de prévoyance collectif.

Ces dernières années, ces négociations ont lieu dans un contexte de bouleversement du paysage de la protection sociale en France et des pratiques des entreprises en la matière :

- ▶ un cadre réglementaire complexe et des textes juridiques en constante évolution, qui peuvent modifier les contours des régimes (par exemple, avec la mise en place et l'évolution du contrat responsable) ;
- ▶ le 100 % santé ;
- ▶ le désengagement progressif de la Sécurité sociale dans le remboursement des soins courants ;
- ▶ des hausses tarifaires de plus en plus significatives ;
- ▶ l'augmentation des arrêts maladie ;
- ▶ des directions qui gèrent le sujet de manière de plus en plus centralisée et qui font appel à des conseils spécialisés, compte tenu notamment des enjeux financiers (coûts des régimes mais aussi risque URSSAF).



Protection sociale complémentaire, de quoi parle-t-on ?

- La protection sociale complémentaire comprend :
- la complémentaire santé (mutuelle) ;
 - la prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès) ;
 - la retraite supplémentaire (PERCO, articles 39 et 83).

SYNDEX VOUS APPORTE UN ACCOMPAGNEMENT MODULABLE EN FONCTION DE VOS BESOINS

Parce que vos besoins ne sont pas toujours les mêmes, Syndex vous propose un accompagnement sur mesure : diagnostic, appui-conseil à la négociation, préconisations, formation, etc.

>> Formations

- ▶ Destinées aux équipes de négociateurs et aux membres de commissions protection sociale ou de suivi.

>> Assistance au CSE

- ▶ Lors de la consultation du CSE sur la mise en place ou la modification des régimes (nouvel article R2312-22).
- ▶ Lors de la présentation des comptes frais de santé et prévoyance au CSE.

>> Appui à la négociation

- ▶ Lors de la renégociation des régimes.
- ▶ Lors de réorganisations avec changement de périmètre juridique (fusion, cession...).
- ▶ Lors de la centralisation de ces sujets au niveau du groupe avec harmonisation des régimes.

>> Accompagnement lors des appels d'offres

- ▶ Avec participation active des délégués syndicaux.

>> État des lieux des dispositifs existants

- ▶ Par exemple dans le cadre des missions légales d'assistance.

>> Analyse des comptes techniques relatifs aux frais de santé et à la prévoyance, et impact des arrêts maladie

- ▶ Par exemple dans le cadre des missions légales.

>> Examen et analyse d'impact des propositions de votre direction et/ou de l'organisme assureur

>> Réalisation de simulations financières

- ▶ En fonction des différentes hypothèses de négociation (assiette, parts patronale et salariale, enveloppe globale, cotisation selon la situation familiale, etc.).



DANS QUEL CADRE FAIRE APPEL À NOUS ?

>> Dans le cadre d'une **formation sur mesure**.

>> Dans le cadre des **missions légales d'assistance** en vue de la consultation sur la « Situation économique et financière » ou sur la « Politique sociale », financées par l'employeur.

>> Dans le cadre d'une **mission d'expertise « libre »** :

- ▶ auprès des CSE, qui peuvent faire appel à un expert pour les aider dans la préparation de leurs travaux en lien avec leurs prérogatives économiques et sociales. En principe, le financement est à la charge du CSE, mais la prise en charge, totale ou partielle, par l'employeur est souvent pratiquée ;
- ▶ auprès des organisations syndicales, en cas d'accompagnement à la négociation.

POURQUOI CHOISIR SYNDEX ?

Une équipe spécialisée dans la protection sociale complémentaire qui associe les compétences des experts Syndex et de leurs partenaires : actuaires, avocats spécialisés

Un accompagnement alliant proximité, réactivité et pédagogie.

Une assistance sur mesure, construite selon vos besoins et votre situation

Une bonne connaissance des pratiques des acteurs de la protection sociale complémentaire : courtiers, institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés d'assurance

Votre contact protection sociale complémentaire :

Giselda Akaishi : g.akaishi@syndex.fr - Céline Ohouo : c.ohouo@syndex.fr

www.syndex.fr //   

17

BUREAUX EN FRANCE
ET OUTRE-MER

8

IMPLANTATIONS EN EUROPE

2100

EXPERTISES PAR AN

420

SALARIÉS